

Travailler plus pour... Rien !

La « nouvelle feuille de route » de Pôle Emploi est celle de tous les dangers, en particulier pour les agents, toutes catégories confondues.

Selon la direction générale, 400 postes en trop à Pôle Emploi !

Par on ne sait quel miracle, les ordinateurs de la direction générale ont trouvé 400 postes en surnombre au niveau national. Comme Rhône Alpes représente à peu près 10% du total... La Direction Générale répartit donc la misère, on a toujours plus miséreux que nous, jusqu'au jour où nous ne voyons plus personne derrière nous.

Mais ce n'est qu'un début. Selon le journal *Les Echos* du 28 novembre 2011, "les effectifs de Pôle emploi vont être dans le collimateur à partir de 2013".

Dans le même temps, les heures supplémentaires s'accumulent !

Les heures écrêtées représentent 31 Equivalents Temps Plein par mois en Rhône Alpes ! La direction régionale multiplie les demandes heures supplémentaires au niveau de la liquidation, preuve d'un sous-effectif chronique.

La direction territoriale du Rhône demande de travailler jusqu'à 20 heures !

Les agents « liquidateurs » du Rhône sont invités à se positionner obligatoirement en fonction d'une note. **Cette note impose donc pour les « liquidateurs » du Rhône 4h supplémentaires minimum de 16h00 à 20h00 ou le samedi.**

Ces plages horaires se situent hors de plages normales de l'accord OATT. De cette décision d'imposer 4h minimum sans consultation du CE n'est pas conforme à l'article 9 de la CCN.

Par ailleurs, selon l'article L3121-34 du code du travail, les journées de travail sont limitées à 10 heures par jour (ce qui est déjà largement

suffisant), et on ne peut dépasser 48 hebdomadaire (et 44 à 46 h sur une période de 12 semaines).

Donc, si vous travaillez déjà 7 h 30, et qu'à partir de 16 h vous enchaînez 4 heures d'heures supplémentaires, **vous travaillerez 11 h 30 payées 10 h !** Il y a plein de bénévoles à Pôle Emploi Rhône Alpes ! Travaillez plus pour gagner plus qu'il disait ! Vous êtes parfois sans le savoir (la direction se garde bien de le dire) des bénévoles !



Rappelons avant tout que les **heures supplémentaires doivent être demandées par la hiérarchie** (quand vous dépassez de vous-mêmes l'horaire cela alimente votre compteur jusqu'à + 15h et heures écrêtées au-delà) **et surtout il s'agit de volontariat.**

Interpellé par la CGT suite à ce courriel du directeur territorial du Rhône, la direction régionale avait promis un rectificatif. Comme d'habitude, même prise avec les doigts dans le pot de confiture, **elle nous répond en justifiant le recours aux heures supplémentaires** mais ignore les reproches justifiés que nous avons fait concernant sa directive. Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut rien voir.

LA CGT se bat pour au quotidien pour faire respecter le droit du travail et les meilleures conditions de travail possible des agents de Pôle Emploi. Votre conscience professionnelle et votre sens du service public (au service du public) ne doivent pas être manipulés par la direction pour vous forcer à dépasser les limites (légales, humaines).

Pour répondre aux besoins des usagers : embaucher (notamment les CDD) plutôt que supprimer des postes, former les salariés avec un vrai temps de tutorat.